

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DOMANIALES**

1 à 3 RUE DES MINIMES
37926 TOURS CEDEX 9

SECRETARIAT DU CONSEIL MUNICIPAL

Site Internet : www.tours.fr

TOURS, le 23 JUIN 2017

Madame,
Monsieur et Cher(e) Collègue,

Conformément aux dispositions du décret n°2017-1091 en date du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira, **le vendredi 30 juin 2017 à 18 heures**, en séance publique, à l'Hôtel de Ville, salle des Délibérations, afin de procéder à l'élection des délégués supplémentaires et délégués suppléants devant former le collège électoral en vue des élections sénatoriales.

Vous trouverez, ci-joint, l'extrait de l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire en date du 15 juin 2017 définissant les modalités d'organisation de ce scrutin.

Sachant pouvoir compter sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués et les meilleurs.

Le Maire,


Serge BABARY

